**A62.**

|  |  |
| --- | --- |
| *Karl an Ferdinand.* | *1524 April 15. Burgos.* |

1. F’s Briefe vom 18. Dezember und 13. Jänner erhalten. 2. Dankt für F’s Unterstützung zugunsten Montforts, Loquinghens, Bourbons und des Vizekgs von Neapel. 3. Will F’s Wunsch entgegenkommen und ihm bei Gelegenheit ein entsprechendes Kommando außerhalb Deutschlands geben. 4. Nachrichtendienst für F. 5. Wünschte den Pfalzgrafen noch weiterhin als Statthalter. 6. Beklagt den Mangel an Gehorsam im Reiche. 7. Sorgt für Georg, den natürlichen Sohn Maximilians I. Die übrigen Bastarde. 8. Betreffs Dänemarks wäre ein gütliches Abkommen wünschenswert. 9. Anweisung der 200.000 Dukaten aus Venedig an F. Vertröstung wegen F’s Zahlung an Hg Georg von Sachsen. 10. Reichstag von Nürnberg. Zu Erweiterung von F’s Vollmacht erbötig. 11. Christoph von Württemberg. 12. Bittet um Geduld bei Abzahlung der Schulden Maximilians I. 13. Billigt F’s Abkommen mit dem König von Ungarn gegen die Türken. 14. Bedauert die Ausbreitung der Lutheraner in Deutschland. Empfiehlt F den Kardinal Campeggi. 15. Abberufung Andreas da Burgo aus Ungarn. 16. Über Italien wird auf seinen Befehl der Vizekg von Neapel an F berichten. 17. Ist Salamanca sehr gewogen. 18. Àdam de Forcz. 19. Möge an der Grenze Pfirts die Unternehmung gegen Burgund unterstützen.

1. Has received F's letters dated December 18 and January 13. 2. Thanks F for his support on behalf of Montfort, Loquinghens, Bourbon and the Viceroy of Naples. 3. Wants to grant F's request and put him in charge of a command outside Germany. 4. Intelligence service for F. 5. Would prefer to keep the Count Palatine as stadtholder. 6. Complains about the lack of obedience within the empire. 7. Will provide for George, Maximilian I's son. The other bastard children. 8. An amicable resolution regarding Denmark would be preferable. 9. Remittance of 200,000 ducats from Venice to F. Puts off F's payment to Duke George of Saxony. 10. Imperial Diet in Nuremberg. Offers to extend F's mandate. 11. Christoph of Württemberg. 12. Asks for patience regarding clearance of Maximilian I's debt. 13. Approves F's agreement with the King of Hungary regarding the Turks. 14. Regrets that Lutheranism is spreading in Germany. Commends Cardinal Campeggi. 15. Andrea da Burgo's recall from Hungary. 16. On his orders, the Viceroy of Naples will report on the issue of Italy. 17. Is very favorably disposed towards Salamanca. 18. Adam de Forcz. 19. Asks F to support the military action against Burgundy at the border to Ferrette.

(W.) Wien, St.-A. Belgica PA 5. Konzept mit zahlreichen Verbesserungen von anderer Hand. Grundlage für den folgenden Abdruck.

(B.) Brüssel, Arch. gén. Pap. de l'État et de lʼAudience vol. 42. Kopie s. XVIII.

Druck: Abschnitt 9 von j’entendz et congnois an in DRA 4, S. 640, Anm. 1. Familienkorrespondenz Bd. 1, Nr. 62, S. 103-110.

1] Mon bon frere, j’ai par la voie d’Italie receu voz lectres de 18e de decembre et d’autres du 13e et 13e a) de janvier, par lesquelles ai sceu de voz nouvelles dont j’ai esté tres joieulx.

2] Et pour vous faire responce, premiers quant aux bonnes adresses que ensuivant mon desir avez fait bailler tant à Montfort pour les pietons qu’il m’a amené de pieça que aussi a Loguinghen pour ceulx qui furent mis sus pour l’affaire du duc de Bourbon et depuis pour ceulx qui furent naguieres à Millan et dernierement, pour d’autres que mon viceroi de Naples a fait lever, je vous mercie encores de rechief la peine que pour ce avez prins et la bonne diligence que a esté faicte. Laquelle redonde au bien de mes affaires que sont vostres, comme sçavez; et n’est besoing que vous prie vouloir perseverer, car je ne fais point de doubte que le ferez et que partout entierement où verrez estre mon service, vous y employerez comme avez de bonne coustume, et que je me fie totalement à vous.

3] Et à ce propoz, mon frere, je vous respondrai au bon article dont m'escripvez que eussiez bien desiré que vous eusse donné quelque charge sans vous laisser garder les poyesles d’Alemaigne; je sçai et congnois bien vostre bon cueur et affection que ne sçauroit estre meilleur et pouvez estre asseuré que, quant il y aura chose que soit à vostre honneur et advantage, lequel j’extime comme le mien propre. Vous congnoistrez la bonne souvenance que j’ai de vous, car leb) vrai amour que je vous pourte ne me fauldra james.

4] Il est bien vrai que je vous ai escript de plusieurs choses par les courriers, nagueres partiz tant par le chemin d’Italie que de Flandres, vous advertissant de tous mes principaulx affaires et de la disposicion de ceulx et ai ordonné à mon viceroi de Naples vous informer tousjours de tout ce que surviendra. A ceste cause ne ferai redictes, car je crois fermement que ferez aud. sr de Bourbon et aud. viceroi toute l’assistance que vous sera possible pour le bien de mesd. affaires, et d’austant plus que l’affaire d’Italie impourte tant à vous et à moi que pouvez congnoistre.

5] Quant au conte Palatin, j'eusse bien voulsu qu’il fust tousjours demeuré à la lieutenandise de l’empire en vostre absence et desire encores que ainsi se face et que veullez tenir main qu'il y retourne. J’ai despeché son homme qu’estoit venu pardeça, auquel ai fait bailler lectres de change de 10.000 florins d’or pour estre payéz aud. conte Palatin et lui escripz par sond. homme une bonne lectre au propoz que dessus, esperant qu’il ne reffusera á vous ni à moi de perseverer à lad. lieutenandise. Aussi nous le devons bien traicterc) et, si j’eusse peu, eusse voulentiers fait ce que dessus plustost que maintenant, car j’ai bonne fiance et vraid) amour aud. conte Palatin austant que oultre ce qu’il est nostre parent il a esté norri avec moi et est de nostre ordre et est bien affectionné à nostre service.

6] Et quant à ce qui n’y a point d’execution de justice ni obeissance on l’empire, il m’ene) desplet et le remede en seroit fort difficil et dangereulx, car vous estez adverti qu’il y a longuement que ce desordref) est encommencé. J’ai bon espoir que par le moyen des despeches que le visconte de Lombeke vous a pourté de ma part tant pour l’adresse du regiment que autres affaires pardela, et aussi touchant le ghemaine pheninck que l’on pourroit lever pour l’aide contre le Turc, vous y aurez fait et ferez tout ce que vous sera possible, comme avez accoustumé, afin que mon honneur et mon bien et service qu’est le vostre y soit gardé.

7] Touchant le fait de George, il est à l’estude à Alcala, la où j’espere qu’il se pourra faire homme de bien et lors je l’advanceraig) ce pendant vous prie faire entretenir son frere qu’est pardela, car ce sera petite despense et pour peu de temps. Et quant aux autres deux bastars que demeureront pardela ensemble les filles, je trouve bien ce que m’escripvez que les faictes pourveoirh) et aussi led. George que vous recommande en ce que lui appartient selon l’intencion en testament de feu l’empereur Maximilian, nostre grantpere, que dieu absoille, et d’avantaige pour nostre acquict et honneur faire ausd. bastars tout le mieulx que vous sera possible.

8] Quant à l’affaire du roi de Dennemarcke, il me desplet qu’il n’a voulu croyer conseil et que à ceste coup il est tombé en la misere et neccessité que m’escripvez, car je lui eusse voluntiers aidé à le remectre en ses royaulmes par la force, s’il eust esté possible, comme par la despeche dud. visconte avez peu entendre. Et si l’on pouoit trouver quelque bon moyen de appointement avec ses adversaires en seroie tresjoyeulx, sinon et que l’on n’y puist pervenir à la vraie extremité. Ce sera le mieulx en tous advenemens que les subjecz desd. royaulmes preuent et jurent desmaintenant son filz aisné, nostre neveur, pour leur roi et que nostre seur, la roine, sa mere, soit asseurée de ce que lui appertient. Toutesfois pour ce que vous estes sur le bien et que par la despeche dud. visconte j’ai jà pourveu d’ambassadeurs tant de ma part que pour ce requerir nostre sainct pere et le roi d’Angleterre. Si le roi de Dannemarcke est de cest advis, je ne vous feroie sur cestui affaire respondre plus avant que ce que led. visconte a porté, vous priant en faire qu’il vous semblera pour le mieulx.

9] Touchant les deux cens mille ducas que me donnent les Veniciens, lesquelz ensuivant mes lectres vous acceptez ou lieu de semblable somme de vostre mariage, je vous envoye la provision et procure necessaire pour iceulx recevoir avec clause de pouvoir substituer, et ne fais aucune doubte que aurez led. payement bon et bien asseuré. Et si mes affaires pouvoient pourter de mieulx faire, je le feroie voluntiers desmaintenant et aussi le payement du duc George de Saxen, comme vostre lectre le contient, mais je le ferai ci-apres, comment l’oportunité se donnera, comme par vostre maistre d’hostel Hemericourt vous ai escript, vous priant encores avoir pacience. Et comme est bien raison m’envoyer vostre contre-lectre de la reception de mond. procure pour ma descharge de ce que receverez desd. 200 mil ducas desd. Venissiens. Et quant au personnaige que m’escripvez vouloir envoyer vers moi pour voz affaires, il me sera le tres bien venu, puisqu’il vient de vostre part et lui ferai toute la meilleure et brefve despeche que me sera possible.

10] Au regard de la diete imperiale que avez fait assembler à Neuremberghe, et ce que l’avez commencé dez le 14e janvier passé comme le m’escripvez, j’entendz et cougnois bien le gros traveil, ennuy et despence, que suppourtez pardela, et que les choses n’y vont le bon chemin qu’elles devroient. Si en fault il faire au mains mal et perseverer, comme j’ai ma fiance à vous, car vous savez, combien il enpourte à vous et à moi, à noz affaires et à nostre honneur et reputacion. Et ai bon espoir que avec vostre aide et bon conseil y pourons mectre quelque jour meilleur ordre. Cependant il fault entretenir les choses au mieulx que pourrez selon vostre commancement, comme par led. visconte vous ai adverti. Et actendz avec grant desir avoir de voz nouvelles et de son besoingne par devers vous tout au fait de lad. diete que d’autres choses que lui ai ordonné de vous communiquer. Et si vous est besoingne d’avoiri) autre plus grant pouvoir que cellui que avez de moi ferez bien d’envoyer la minute, puisque vous savez que, comme est bien la raison, il n’y a personne au monde, de qui je me fie plus que de vous.

11] Je vous envoye la lectre aux ducz de Baviere, selon la minute que vostre solliciteur Salines m’a baillé de vostre part, afin que sans contravention du contract, fait avec ceulx de la lighe, me puissez envoyer le jesne Christofle duc de Wiertemberg, comme le vous ai escript.

12] Quant au payement des debtes de feu l’empereur, nostred. sr, que dieu absoille, je feroie voluntiers desmaintenant furnir à ma part, mais il fauldra encores ung peu actendre, cependant vous priant m’advertir à la verité de la somme juste que mad. portion peut monter pour faire donner ordre aud. payement et l’envoyer es mains de quelque bonne personnaige dont aussi me pourrez escripre.j) Vouz me ferez plesir de m’envoyer le bon armurier dont vous ai escript et le plustost que pourrez selon que ai donné charge aud. visconte pour vous en solliciter et remontevoir.

13] Touchant vostre entreveue avec le roi d’Hongrie et ce que avez traicté avec lui contre les Turcz, ce sont toutes bonnes choses qu’estoient bien neccessaires et seront encores plus de les mectre à execucion, s’il est vrai que lesd. Turcs descendent en Ungrie cestui esté, comme led. roi de Hongrie m’a escript et adverti qu’ilz vouloient faire. Et si j’eusse la commodité et facilté, j’eusse voluntiers assisté led. roi d’Ongrie et vous en si bonne et salutaire enprinse. Et si je pouvoie parvenir à une bonne paix honnorable et profitable, congnoistriez ma bonne affection que j’espere à l’aide de dieu mectre quelque jour en effect et le plustot que pourrai.

14] Il me desplait grandement que la secte Lutherienne regne tant par Alemaigne et vous vouldroie bien prier que oultre les remedes que y avez desja peu donner que y vuillez encores faire tout ce que vous sera possible, ainsi que je suis seur, avez le bon vouloir et desir de faire. Nostre sainct pere m’a adverti qu’il envoye pardela le cardinal Campegio pour legat contre lad. secte Lutheriane. Et pour ce que led. cardinal est mon bon ami et serviteur, je l’ai pourveu presentement de la protection de l’empire, si vous prie l’assister à l’effect de sa charge contre lad.k) secte Lutherienne et aussi lui faire tout le bon traictement que vous sera possible.

15] Quant au despeche de Suapinguer au lieu de messire Andreas de Burgo pour son ambassade en Ungrie tant de vostre part que de la mienne, je vous envoye mes lectres à ceste effect selon que vostred. solliciteur Salines le m’a requis de vostre part.

16] Et quant aux affaires du duc de Bourbon, dont vous ai escript et aussi du succez des affaires d’Ytalie, j’ai ordonné à mon viceroi de Naples qu’est plus prouchain du cartier, où vous estes, vous advertir de tout, de sorte que riens ne vous soit celé ni de matiere de paix ni de matiere de guerre ni d’autre chose quelconque que me peut toucher. Et pour ce que je crois, il fait son devoir vous en escripre et que ne fais d’oultre vous l’assisterez en mesd. affaires de ce qu’il vous requerra et que faire pourrez, je me depourterai de redictes.

17] Touchant ce que m’escripvez de vostre tresorier Salamanca, je suis bien informé des bons services qu’il vous fait journellement, lesquelz j’extime estre fait à moi mesmes et le tiens pour nostre bon loyal serviteur, et pour contemplacion de lui et de sesd. services aurai ses affaires et de son frere et autres ses parens pour recommandéz, afin que led. Salamanca vostre tresorier soit plus enclin à vous servir de bien en mieulx.

18] Et quant à vostre medecin Adam de Forcz, j’aurai aussi souvenance de lui quant il acquera quelque benefice en Arragon, comme le m’escripvez en vostre nom de faire pourveoir de quelque prebende à Barcellonne, quant nostre sainct pere m’aura envoyé l’indult pardeça.

19] Quantl) ausurplus de tous mes aultres affaires d’estat etc. soit mis, quant en la lectre de mme jusques à ce que sans deliberer faire de ma part. Et cependant vous prie vous tenir à la frontiere de Ferrete pour donner crainte aux ennemiz et adviser avec lesd. srs de Bourbon, nostre beau frere,m) et led. viceroi de Naples, si pourriez executer l’emprinse de Bourgogne dont aultres fois vous ai escript, car aultrement en demeureroie tousjours dehors à nostre honte et dommaige. Et si la poviez recouvrer nous s’en feroie bien par après entre vous et moi. Et sur ce mon bon frere prie dieu vous donner ce que desirez.

Escript à Burgos, le 15e d’avril 23.

A mon bon frere le prince et archiduc, duc de Bourgogne etc.

1 u. 2] a) Ursprünglich 14e W.

K nimmt hier Bezug auf F’s Briefe Nr. A50, A51, A53, A54.

3] b) in W la vraie amour!

K nimmt hier auf Fs Klage in Nr. A50 [8] Bezug.

5] c) in W ausgestrichen que suis deliberé de faire. - d) vraie W.

Der Pfalzgf forderte, wie Hannart berichtet, eine Erhöhung seiner Besoldung auf 9000 Gulden, Bezahlung der ihm schuldigen 40.000 Gulden und Anweisung seiner Pension in Deutschland. DRA. 4, S. 781. Später scheint er die Forderung nach seinem Jahressolde noch erhöht zu haben. Vgl. Nr. A70 [2].

6] e) m’en — adverti qu’il, von anderer Hand in W nachgetragen. - f) in W ursprünglich cela.

Trotz der Einwendungen F’s in Nr. A50 [10] hält hier K an dem Gedanken einer Eintreibung des Gemeinen Pfennigs fest. Aus der Proposition, die Hannart am 4. Februar 1524 den Ständen vortragen ließ, geht hervor, daß es die im Vorjahre bei K weilende Städtegesandtschaft war, die erklärte, daß sie lieber den Gemeinen Pfennig reichen wollten, ehe sie auf den im vorigen RT angenommenen Anschlag wider die Türken eingehen wollten. In dieser Proposition heißt es jedoch: „und aber ir kai. Mt gnediclich bedacht, daz diser zeit der gemain phening, ee er eingebracht, etwas vil weil und zeit nemen wurd und doch ainer eilenden hilf wider die Turken hoch von nöten . . .“ DRA. 4, S. 294. Hieraus ergibt sich, daß zumindest Hannart von der Forderung des Gemeinen Pfennigs absah. Es war von diesem, wie es scheint, in den Verhandlungen mit den Ständen nicht weiter die Rede. Der RT schlug bekanntlich auch die Gewährung einer eilenden Hilfe ab. Ebenda S. 520.

7] g) in W durchstrichen: plus avant qu’il n’est, de sorte qu’il pourra aider à son frere, estant pardela, lequel vous prie ce pendant. - h) in W folgte ursprünglich: ainsi que vous semblera.

Vgl. Nr. A42.

8] K bezieht sich auf die Nachricht F’s in Nr. A50 [12].

9] Die Provision K’s für F betreffs der 200.000 Dukaten wurde am 7. April ausgefertigt. Vgl. Nr. A50 [13].

10] i) Durchstrichen de moi W.

Der RT begann tatsächlich am 14. Jänner. Die Weisungen Kʼs an Hannart sind leider nicht vorhanden. Eine Erweiterung der Vollmacht K’s für F erfolgte erst ein Jahr später. Bauer, S. 234, Anm. 1.

11] Am 9. April berichtet Salinas an F: Las cartas que V. A. envia á demandar para los duques de Baviera se envian conforme á los copias que de allá vinieron. Villa, S. 171. Vgl. Nr. A46 [16].

12] j) in W an der Seite steht article.

14] k) in W ursprünglich led. Luthere.

In der Ankündigung Lorenzo Campeggis vom 17. Jänner 1524 als legatus de latere heißt es ausdrücklich: „non sine caesareae Mtis voluntate.“ Nuntiaturberichte aus Deutschland 1, S. XLVI. Er erschien am 14. März in Nürnberg. F tat alles Mögliche, ihm einen geziemenden Empfang zu bereiten. Campeggi hatte nicht nur gegen die Ausbreitung des Luthertums, sondern auch wegen der Türkenhilfe am RT zu verhandeln. DRA. 4, S. 469 f.

15] Der Gesandte in Ungarn hieß Johann Schnaitpeck, Baron in Schönkirchen. Die Erledigung erfolgte keineswegs so glatt und vollständig, wie man aus dem vorliegenden Briefe entnehmen könnte. Salinas berichtet: Las cartas que V. A. demanda para el embaxador que ha de residir en Hungria se envian, pero en lo que toca á le dar salario y entretenimiento por ser cosa que toca á dinero no ha lugar. Y yo he replicado á S. M. este negocio, y en fin dá por respuesta no se puede hacer otra cosa y que no tiene necesitad de embaxador; que V. A. le proveo. Villa, S. 171. K erklärte also Salinas gegenüber, daß er einen Gesandten in Ungarn nicht benötige und F für den Unterhalt sorgen solle.

17] Auch diese Ausführungen K’s betreffs Salamancas erfahren ihren Kommentar von Salinas. ( Villa a. a. O.)

18] Über Adam de Forcz vgl. Nr. A54.

19] l) in W Quant au surplus bis zum Schluß von anderer Hand nachgetragen. - m) in W Lesung unsicher.